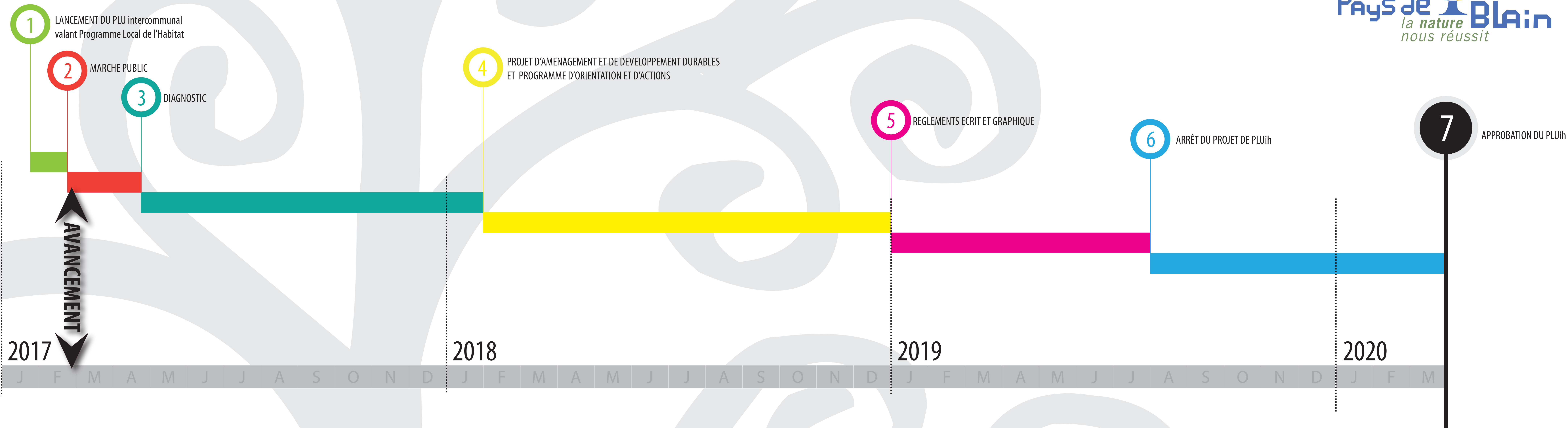


LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



1 Le Pays de Blain a validé l'élaboration du PLUih valant PLH lors du Conseil Communautaire du 8 février 2017.

2 Un marché public sera lancé pour retenir un bureau d'études accompagnant le Pays de Blain dans l'élaboration de ce document d'urbanisme.

3 Le diagnostic constitue la première phase de l'élaboration du PLUih. Il permettra de faire un état des lieux précis et de dégager les enjeux pour notre territoire.

4 Phase centrale lors de l'élaboration du PLUih, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue à la fois la réponse à apporter aux enjeux et l'expression du projet politique des élus.

5 Dernière phase de construction du projet, l'écriture des règlements écrit et graphique, permettent de déterminer les règles opposables aux tiers.

6 Cette phase réglementaire permet de procéder à l'enquête publique et la consultation des personnes publiques associées.

C'EST QUOI LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été institué par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Plus ambitieux que le POS, le PLU est un document opérationnel et stratégique. En effet, au-delà du seul droit des sols, il définit le projet global d'aménagement de la commune dans un souci de développement durable.

Le PLU intercommunal a vocation à être le socle d'une politique intercommunale devant s'appuyer sur les forces et les spécificités de chaque commune.

C'EST QUOI LE PLH ?

Le PLH est un document fédérateur de la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat qui vise à mieux organiser et prévoir les développements futurs...

C'est un document de programmation, sur une période d'au moins 6 ans, qui détaille objectifs et orientations, actions et moyens pour :

- répondre aux besoins en logements ou hébergements d'une intercommunalité ;
- assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ;
- intervenir sur l'amélioration du parc privé et public.